



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERALE

PNUE/ CMS/WAE1/Doc.7
24 mars 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

COORDINATION DU MDA (Note préparée par le Secrétariat)

1. Le Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'éléphant d'Afrique (le "Mda»), stipule en son paragraphe 15 que:

“15. Le Secrétariat de la CMS remplira les fonctions de Secrétariat, comme exposé dans le présent Mémoire d'Accord. Il pourra utiliser les services de toute organisation digne de confiance.”

2. En plus, le paragraphe 4 du Mda identifie le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN/SSC comme conseiller technique pour le Mda.

3. Les services du Secrétariat normalement fournis par le Secrétariat de la CMS pour les Mda incluent la coordination de leur mise en œuvre. Toutefois, comme le nombre de Mda a augmenté, le Secrétariat de la CMS a cherché de plus en plus la collaboration avec des organisations partenaires pour appuyer dans la coordination de la mise en œuvre des Mda. C'est en réponse aux Résolutions 7.7, 8.5 et 9.2 de la Conférence des Parties de la CMS, qui encouragent le Secrétariat à continuer l'exploration des partenariats avec des organisations spécialisées dans la conservation et la gestion des espèces migratrices pour la fourniture de soutien pour le développement et des services de coordination pour les Mda conclus sous les auspices de la CMS.

4. Les attributs qui rendraient une organisation de collaboration potentiellement attractive dans le but d'agir en tant que coordinateur du Mda sont, entre autres: (1) un intérêt à long terme pour l'espèce; (2) un engagement démontré envers le Mda; (3) une présence ou influence régionale, y compris de bonnes relations avec les Etats de l'aire de répartition et avec les ONG du niveau national dans la zone de l'accord; (4) une capacité démontrée pour collecter des fonds et mettre en œuvre des projets avec succès, et (5) la capacité de faire des contributions financières ou en nature pour le poste de coordinateur. L'organisation pourrait être intergouvernementale, gouvernementale ou non gouvernementale.

5. Bien que le coordinateur prenne des fonctions de coordination, le Secrétariat de la CMS resterait le contact officiel des États de l'aire de répartition et resterait en fin de compte responsable de la supervision du MdA. Le coordinateur serait chargé de travailler d'une manière équilibrée à travers toute l'aire de migration de l'Eléphant d'Afrique de l'Ouest, dans la mesure du possible et dans les limites des ressources financières disponibles. La responsabilité ultime de la mise en œuvre du MdA et de la stratégie qui lui est associée incomberait aux Signataires du MdA.

6. Le financement et les contributions en nature seront une considération clé dans l'établissement d'un mécanisme de coordination pour le MdA, parce qu'il n'y a pas de ligne budgétaire spéciale dans le budget ordinaire de la CMS.

7. Le projet des Termes de Référence, qui pourrait être utilisé pour assigner la tâche de coordination du MdA à une organisation, figure dans l'**Annexe 1** ci-dessous.

Action demandée

- Les États Signataires sont invités à examiner et à donner leur avis sur le type de services consultatifs et de fonctions de coordination dont ils souhaitent qu'ils soient fournis par une organisation de coopération dans le futur, en vue de soutenir la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie qui lui est associée;
- Les États Signataires sont invités à examiner, proposer les amendements nécessaires et finaliser le projet des Termes de Référence contenue dans l'**Annexe 1** ci-dessous;
- Les délégués et observateurs peuvent envisager d'offrir d'entreprendre des fonctions de coordination pour le MdA;
- Les États Signataires peuvent exprimer une préférence en ce qui concerne le fait de confier les fonctions de coordination à un organisme compétent.

Annexe 1

Projet de Termes de Référence pour la Coordination du Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)

Préparé par le Secrétariat

Mandat

L'objectif du Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) (ci-après dénommé "MdA") et de la Stratégie pour la Conservation des Eléphants d'Afrique de l'Ouest (ci-après la «Stratégie») est:

“De prendre des mesures pour conserver et, si besoin en est, de protéger strictement l'Eléphant d'Afrique et pour conserver et utiliser durablement les habitats essentiels pour sa survie. ”¹

Pour faciliter sa mise en œuvre, le Mémoire d'Accord désigne le Secrétariat de la CMS en tant que Secrétariat du MdA et l'autorise à utiliser les services de toute organisation digne de confiance pour l'appuyer.²

La conclusion et l'entrée en vigueur du MdA ont été approuvées par le Huitième Réunion de la Conférence des Parties (COP8) de la CMS, dans la Résolution 8.5 (Nairobi 2005). Les Résolutions 7.7, 8.5 et 9.2 de la Conférence des Parties de la CMS encouragent le Secrétariat à continuer l'exploration de partenariats avec des organisations spécialisées dans la protection et la gestion des espèces migratrices pour la fourniture de soutien pour le développement et de services de coordination pour certains MdA, y compris le MdA de l'Eléphant d'Afrique de l'Ouest.

Objectif primaire

L'objectif principal est d'aider le Secrétariat de la CMS et les Etats de l'aire de répartition dans la coordination et la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont:

- a) Le renforcement des services de secrétariat;
- b) La coordination des travaux dans le cadre du MdA entre les États Signataires, les organismes sous-régionaux, les organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres secrétariats du PNUE de manière à optimiser les synergies et créer de l'efficacité;

¹ MdA, paragraphe 1

² MdA, paragraphe 15

- c) L'application des décisions de la Réunion des Signataires;
- d) L'obtention du financement;
- e) Le suivi et des rapports sur les progrès accomplis;
- f) L'efficacité de l'échange d'information entre les parties prenantes et la diffusion d'information à leur intention;
- g) La promotion du MdA et de la Stratégie aux niveaux régional et international.

Fonctions à remplir (en fonction de la disponibilité de ressources)

1. SERVICES DE SECRETARIAT

- c) Aider le Secrétariat de la CMS dans la fourniture des services de secrétariat qui lui sont assignés, dans le cadre du MdA en particulier:
 - Organiser et assister les réunions des États signataires;
 - Fournir des services de secrétariat aux comités ou groupes de travail créés dans le cadre du MdA.

2. COORDINATION DES ACTIVITÉS

I. États Signataires

Désignation des Points de Contact Nationaux

- a) Agir en tant que point focal pour tous les Etats de l'aire de répartition, en collaboration avec le Secrétariat de la CMS;
- b) Aider à la désignation des autorités compétentes pour servir en tant que points de contact pour la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie;
- c) Maintenir une liste à jour des points de contact pour le MdA et pour la Stratégie et coopérer étroitement avec eux sur les questions relatives à la mise en œuvre;

Mise en œuvre et projets associés

- d) Attirer l'attention des États Signataires sur les questions relatives à la mise en œuvre;
- e) Formuler et donner effet aux propositions visant à améliorer la mise en œuvre du Mémoire, ainsi que la recherche de soutien pour les projets nationaux et internationaux relatifs à la conservation de l'Eléphant d'Afrique;
- f) Faciliter la collaboration entre les Etats de l'aire de répartition dans le développement d'initiatives pour la gestion transfrontalière des éléphants et aider à fournir une contribution à ces initiatives;

- g) Identifier de nouveaux domaines transfrontaliers d'éléphants et suggérer les mesures à prendre;

Financement

- h) Identifier et négocier des possibilités de financement externes de gouvernements, d'organismes d'aide au développement, de fondations et d'autres sources;
- i) Examiner des projets de propositions et faciliter les contacts entre les institutions et la communauté des donateurs;

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales

- j) Aider à élaborer des stratégies nationales dans les pays et les coordonner avec les stratégies nationales des autres pays;
- k) Fournir assistance, y compris aider à renforcer les capacités pour mettre en œuvre les stratégies nationales existantes de conservation des éléphants et les plans d'action selon les demandes et les besoins;
- l) Mettre à disposition des outils et des lignes directrices pour la conservation et la gestion des éléphants pour aider à mettre en œuvre la Stratégie (par exemple, l'atténuation des conflits entre l'homme et l'éléphant, le transfert, la gestion de la surpopulation locale, etc.);
- m) Améliorer les capacités des acteurs dans l'atténuation des conflits homme-éléphant à travers des ateliers régionaux.

II. Les organes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales

- a) Echanger des informations, interagir et communiquer régulièrement avec des organisations intergouvernementales et des ONG travaillant sur les questions liées à la conservation des éléphants d'Afrique et des habitats dont ils dépendent;
- b) Stimuler et soutenir le développement par d'autres organisations des activités de projet qui servent à promouvoir les objectifs du Mémorandum.

3. REALISATION DE RAPPORTS

- a) Préparer des rapports sur les travaux du secrétariat, pour les présenter à la Réunion des États Signataires;
- b) Encourager les Etats de l'aire de répartition à fournir régulièrement des rapports nationaux sur les progrès concernant la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie, synthétiser les rapports reçus dans un rapport de synthèse et le distribuer.

4. PROMOTION DU MDA/STRATEGIE ET ECHANGE D'INFORMATION

- a) Promouvoir le Mda et la Stratégie aux niveaux régional et international;
- b) Représenter le Mémoire d'Accord aux réunions aux niveaux international, régional et national afin de promouvoir ses objectifs dans des forums plus larges;
- c) Faciliter l'échange rapide d'informations scientifique, technique et juridique nécessaires pour coordonner les mesures de conservation des éléphants;
- d) Sensibiliser le public par le biais des médias, tant au niveau régional qu'international;
- e) Fournir des contenus à la page Web de la CMS sur le Mda/Stratégie (résumant les réunions importantes ou les actions de soutien de mise en œuvre du Mda/ Stratégie, etc.);
- f) Superviser l'élaboration d'une gamme de supports d'information adaptés à la distribution à un public plus large qui reflète les objectifs et l'esprit du Mémoire;
- g) Veiller à la compilation et à la diffusion de documents d'information préparés par les gouvernements et d'autres organisations, afin de maximiser les avantages de l'échange d'expérience;
- h) Développer et donner des conseils sur les propositions pour des manifestations internationales visant à promouvoir la conservation de l'éléphant d'Afrique.